

Signature de la convention de recherche avec la Chaire Jean-Jacques Laffont

mercredi 25 novembre 2015

Contact presse

**Ministère de la Culture
et de la Communication**
**Délégation à l'information
et à la communication**
Tél. : 01 40 15 82 05



www.culturecommunication.gouv.fr

Sommaire

Communiqué de presse

page 3

Champs de recherche de la Chaire Jean-Jacques Laffont
dans les domaines de la Culture et des médias

page 4

La Chaire Jean-Jacques Laffont

page 6

Présentation de *Toulouse School of Economics*

page 7

Présentation de l'Institut d'Etudes Avancées de Toulouse

page 8

Convention de recherche sur le numérique

page 9

Présentation des partenaires financiers

page 15

**Communiqué
de presse**



Le ministère de la Culture et de la Communication signe la convention de recherche sur le numérique avec la Chaire Jean-Jacques Laffont.

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de la signature de la convention avec la Chaire Jean-Jacques Laffont, présidée par Jean Tirole et pilotée par la Toulouse School of Economics et l'Institute of Advanced Studies in Toulouse, pour une durée de trois ans renouvelable.

L'objectif de ces collaborations est de mieux appréhender l'économie du numérique afin de garantir la diversité culturelle, la diffusion légale, diversifiée et accessible des œuvres à tous les publics, le respect du droit d'auteur et un partage équitable de la valeur pour les acteurs culturels, et d'aborder la notion de valorisation des données culturelles.

La convention signée en novembre 2015 prévoit ainsi un programme de recherche fondamentale sur les problématiques liées aux transitions numériques dans le secteur culturel. Il vise à éclairer les politiques publiques, notamment sur les questions liées aux transferts de valeur dans le monde du numérique ou sur les nouveaux outils de régulation de ses acteurs.

La diffusion des œuvres culturelles sur internet se confronte aujourd'hui à des dynamiques inédites ainsi qu'à de nouveaux modes d'exploitation des données. La culture et les industries culturelles doivent répondre aux défis des modèles des plateformes de diffusion de contenus qui bouleversent les rapports de force, et doivent réfléchir à des adaptations nécessaires et futures des droits de propriété littéraire et artistique.

L'étude de ces sujets permettra de mieux comprendre les mutations numériques de la culture et s'étendra à plusieurs autres disciplines, telles que l'économie, le droit ou la sociologie.

La Chaire Jean-Jacques Laffont, nommée en mémoire de l'économiste co-fondateur de l'école de Toulouse avec Jean Tirole, a vu le jour en février 2015, grâce au soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, d'entreprises telles que la Caisse des Dépôts, Orange, Samsung, Accor, la Société Générale, et des sociétés d'auteurs telles que la SACEM et la SACD.

Cette chaire collaborera avec de nombreux établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, tels que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais (RMN-GP), l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), le Centre National du Livre (CNL), l'Observatoire de la Musique, la Bibliothèque Nationale de France (BNF) ou Le Louvre. Sont également partenaires : Radio France, France télévisions et l'Agence France Presse (AFP).

Paris, le 25 novembre 2015

Champs de recherche de la Chaire Jean-Jacques Laffont dans les domaines de la Culture et des médias

Le ministère de la Culture et de la Communication et plusieurs grands opérateurs culturels ont travaillé ensemble à l'élaboration de questions et sujets communs qui vont être investigués par les chercheurs de la Chaire Jean-Jacques Laffont. Ces sujets sont au cœur de la mutation numérique qui s'opère dans les domaines de la culture et des médias. Ils appellent des approches théoriques et empiriques afin d'apporter des pistes ou tout simplement d'éclairer l'action publique, mais aussi les stratégies des acteurs culturels et numériques.

• **Les dynamiques concurrentielles** dans l'univers numérique

Les industries culturelles et médiatiques sont bouleversées par de nouvelles formes de concurrences. Nouveaux entrants, innovation et intégration verticale remodelent les marchés, les prix, les filières et les acteurs dominants. La Chaire Jean-Jacques Laffont travaillera sur la production d'une analyse des ressorts de la compétition mondiale, indispensable pour accompagner les politiques publiques et stratégies des industries culturelles.

• **Les modes de valorisation** des droits de propriété littéraire et artistique

Les droits exclusifs de propriété intellectuelle sont au cœur de l'économie de la création. Dans un univers mondialisé, et au sein de l'Union européenne, la valorisation et la défense des œuvres supposent de pouvoir s'appuyer sur une analyse économique précise. Celle-ci doit justifier cette défense de la création au niveau international et européen et permettre une concurrence loyale des œuvres tout en protégeant les droits des créateurs et préservant la diversité culturelle.

• **Les nouveaux modèles économiques** des industries de contenus numérisés

Le numérique a permis une innovation sans précédent des modèles économiques et de monétisation, avec, souvent, une baisse des prix et des logiques de gratuité apparente : abonnements illimités, *streaming* ou *free to play*. Il s'agira de montrer si ces modèles fonctionnent réellement en termes de diversité culturelle, de financement de la création et de savoir s'ils remettent en cause notre écosystème de régulation.

• **La valorisation** marchande et non marchande des données publiques culturelles

Avec l'avènement de l'Open Data, c'est un champ économique quasi inexploré qui s'ouvre pour l'économie, les sciences sociales, l'analyse des technologies de réutilisation des données, mais aussi le droit des données publiques. Il s'agira notamment d'apprécier les effets induits par la mise à disposition des données issues des industries et du patrimoine culturels dans ce contexte, mais aussi d'imaginer des formes de tarification et de gratuité favorables à l'économie de ces secteurs tout en prenant en compte l'intérêt des citoyens.

• **L'extension du modèle de plates-formes** à la culture et aux médias.

Alors que beaucoup de médias proposent à la fois un support publicitaire à des annonceurs et un contenu journalistique à des lecteurs qu'il faut également séduire, les médias s'inscrivent donc sur un marché biface. Cette théorie des plates-formes a été formulée par la Toulouse School of economics. La Chaire Jean-Jacques Laffont permettra ainsi d'approfondir la force de ce modèle de compréhension de l'économie numérique appliqué aux entreprises de presse et de médias. Au-delà, c'est une analyse du succès, des notoriétés, des viralités de l'information qui peut être modélisée.

La Chaire Jean-Jacques Laffont

La Chaire Jean-Jacques Laffont est un programme de recherche permanent créé en 2015 dont l'initiative est portée par Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, Jean Tirole, économiste et lauréat du Prix Nobel de l'économie 2015, et la Toulouse School of Economics (TSE) et L'Institut d'Études Avancées de Toulouse (IAST), en hommage au grand économiste Jean-Jacques Laffont, dont les travaux ont permis des avancées majeures dans l'économie publique et la théorie de l'information.

Le développement de la technologie numérique a généré de nombreux nouveaux enjeux, le quotidien des citoyens ainsi que celui des organisations se trouvant en effet transformé en profondeur par l'influence grandissante de la technologie : celle-ci engendre simultanément de nouvelles opportunités et de nouveaux risques.

Ces évolutions remettent en question les modèles traditionnels d'organisation de la création et de la production de contenus et leur rémunération. Dans les industries culturelles en pleine mutation, la facilité grandissante de création et diffusion des contenus a engendré de fortes distorsions dans les rétributions, et bouleversé la chaîne de la valeur, dont découlent de forts enjeux de fiscalité et de régulation.

Comment comprendre les facteurs fondamentaux qui guident ces évolutions ? Quel rôle pour les institutions françaises et européennes ? Comment les artistes, les créateurs, les entreprises, les organisations doivent-ils s'adapter et de quelles politiques publiques ont-ils besoin pour y arriver ?

La Chaire de recherche Jean-Jacques Laffont permettra de porter une réflexion approfondie sur ces problématiques. Elle réunit les meilleurs économistes et chercheurs en sciences sociales de la Toulouse School of Economics, ainsi que des scientifiques internationaux de renom, afin de répondre à ces questions. Il s'agit en effet de mieux comprendre les enjeux des industries culturelles d'aujourd'hui et de demain, afin d'attirer et former en France des talents internationaux, dont les travaux permettront d'asseoir une politique culturelle visionnaire.

La Chaire Jean-Jacques Laffont doit devenir le premier centre de recherche sur l'économie numérique et son influence dans le champ culturel, et former une nouvelle génération d'économistes de la régulation dont les recherches pourront aider les acteurs de la culture, et plus largement accompagner leurs mutations numériques et les administrations dans l'élaboration des politiques publiques.

Cet institut de recherche, basé à Toulouse dans les locaux de la Toulouse School of Economics, dont la création est inaugurée par Fleur Pellerin et Jean Tirole le 12 février 2015, produira des analyses sur de nombreux sujets essentiels, identifiés conjointement par les équipes de chercheurs et celles des partenaires. La Chaire Jean-Jacques Laffont traitera en particulier des problématiques actuelles autour de la rémunération dans la chaîne de valeur numérique, de l'économie de la donnée, de la valorisation des actifs immatériels pour les entreprises et du financement de la création.



Présentation de **Toulouse School of Economics**

Toulouse School of Economics (TSE) est aujourd'hui l'un des meilleurs centres de recherche en économie au monde et regroupe à Toulouse plus de 160 chercheurs de renommée internationale autour d'un objectif commun d'excellence scientifique.

Imaginé dans les années 80 par l'économiste toulousain Jean-Jacques Laffont, TSE a depuis franchi de nombreux obstacles académiques et institutionnels pour se hisser aux premiers rangs de la recherche mondiale en sciences économiques.

Cette excellence scientifique est régulièrement récompensée et le Prix Nobel décerné en 2014 au président de *Toulouse School of Economics*, Jean Tirole, pour ses travaux au sein du centre de recherche toulousain en est l'illustration la plus éloquente. *Toulouse School of Economics* représente le premier bénéficiaire des financements en économie du Conseil européen de la Recherche (ERC), et est classé 11^e meilleur département d'économie mondial selon RePEc.

Le succès de TSE s'appuie avant tout sur une politique de recrutement ambitieuse mêlant aussi bien de jeunes chercheurs prometteurs, futurs références des sciences économiques, que des chercheurs confirmés venus à Toulouse pour profiter de l'émulation intellectuelle et de l'excellence scientifiques du centre de recherche en économie.

Depuis 2011, TSE c'est également une grande école au sein de l'université qui accueille chaque année plusieurs centaines d'étudiants pour former les économistes de demain.

Présentation de **l'Institut d'Études Avancées de Toulouse**

L'Institut d'Études Avancées de Toulouse (IAST) est un ambitieux centre de recherche pluridisciplinaire international visant à réduire les barrières académiques entre les différentes disciplines pour répondre au mieux aux problématiques du 21^e siècle.

Fondé en 2011 par Jean Tirole (Prix Nobel d'économie 2014), l'IAST regroupe aujourd'hui des chercheurs du monde entier autour de neuf disciplines de recherche (anthropologie, biologie, économie, histoire, droit, philosophie, science politique, psychologie et sociologie) et déterminés à partager leurs savoirs.

En quatre années d'existence, l'IAST s'est transformé, passant de l'ombre à la lumière, du centre de recherche balbutiant à une institution reconnue internationalement en constante ébullition. Ce sont cinq conférences et plus de quarante séminaires qui ont été organisés par les chercheurs de l'IAST en 2014, dotant le centre de recherche d'une renommée grandissante.

Ce qui permet aujourd'hui à l'IAST de collaborer de manière soutenue aussi bien avec Toulouse School of Economics, les deux institutions étant géographiquement voisines, qu'avec plusieurs chercheurs de la région toulousaine et avec et surtout de nombreux chercheurs internationaux.

Convention de recherche sur le numérique

Preambule

Les secteurs de la culture et de la communication, pionniers dans la transition numérique, continuent de voir leurs modèles économiques, d'usages et institutionnels interrogés par cette mutation technologique et sociale.

Economiquement, la révolution numérique se traduit par d'importantes transformations de la fonction de production, de ses coûts, des organisations industrielles, des circuits de distribution et diffusion des biens culturels numériques. Elle favorise aussi avec une baisse des barrières à l'entrée, l'émergence de nouveaux entrants, particulièrement sur les fonctions d'intermédiation et de distribution (infomédiaire, places, de marchés, etc.) aux modèles économiques singuliers mais à la présence croissante dans l'ensemble de l'économie. À la relative stabilité des modèles, marchands comme non marchands, de valorisation des biens culturels, succède une période d'innovations, où convergent parfois des enjeux jusqu'alors éloignés, ainsi par exemple de la valorisation des données culturelles et de communication, de création, d'actualités comme patrimoniales, de la fonction des consommateurs/utilisateurs dans l'environnement numériques, etc. Pareilles évolutions s'expriment conséquemment par une déstabilisation, plus ou moins prononcée des cadres institutionnels précédents, en particulier les droits de propriété littéraire et artistique, les droits sectoriels, et plus largement le système d'inter-régulations des champs de la culture et des médias.

Aux fins de nourrir, consolider ou légitimer en amont d'éventuelles adaptations de politiques culturelles le ministère de la Culture et de la Communication, entend pouvoir s'appuyer sur des travaux de recherches, notamment empiriques sur leur champ d'action. Dans ce but, avec d'autres acteurs culturels et économiques, il entend établir des échanges entre ses agents et une Chaire de haut niveau, dédiée à ces enjeux, de façon à favoriser des clefs de compréhension des problématiques auxquelles ses politiques publiques sont confrontées, tout en fournissant à des travaux de recherches des terrains d'analyses et de questions nécessaires à l'élaboration de régulations et actions publiques.

Toulouse School of Economics (TSE) a été sélectionné par le Gouvernement, le 4 octobre 2006, pour constituer l'un des treize « fers de lance de la recherche française », c'est à dire les treize réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) – toutes disciplines confondues, dont deux seulement en économie - ayant vocation à constituer, ou à pérenniser leur statut, de « hauts lieux scientifiques », parmi les tous meilleurs au plan international dans leurs spécialités.

L'expertise scientifique des centres de recherche de TSE est en effet reconnue au plan national comme international, notamment dans les domaines de l'étude de l'économie numérique. En 2014, le président de la fondation Jean-Jacques Laffont - *Toulouse School of Economics*, Jean Tirole, a reçu le prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel. La fondation abrite l'Institut d'Etudes Avancées à Toulouse (*Institute for Advanced Study in Toulouse*, IAST) qui a été sélectionné en 2011 comme Laboratoire d'Excellence avec l'objectif de poursuivre de la recherche pluridisciplinaire en sciences sociales. Le domaine de recherche sujet de la convention est développé conjointement entre les chercheurs de TSE et IAST.

Dans ce contexte, la présente convention a comme vocation de participer à la mise en place d'une chaire intitulée : « Chaire Jean-Jacques Laffont sur de l'économie numérique ».

La présente convention intervient dans le cadre de la circulaire interministérielle du 24 décembre 2002 relative aux conventions pluriannuelles d'objectif entre l'Etat et les associations et fondations (J.O du 27 décembre 2002) complétée par la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux subventions de l'Etat aux associations et fondations (J.O du 20 janvier 2010).

Article 1 : **Objet de la Convention**

L'objet de la présente convention pluriannuelle d'objectif entre l'administration et la Fondation, est de participer à la création d'une chaire, sur le champ thématique qui intéresse le ministère et dans la durée, une convention de collaboration scientifique à vocation finalisée entre le ministère et la Fondation, désignés ci-après par les « parties ».

Par la présente convention, les parties s'attachent à développer les collaborations décrites ci-dessous et s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

La présente convention se décline en deux axes :

Axe 1 : recherche sur les thèmes suivants développés en annexe 1

- Le futur de l'édition et de la diffusion
- Les monopoles numériques
- La sécurité, la confidentialité et les contenus dans le cloud
- L'accès numérique et la préservation du patrimoine culturel
- La chaîne de valeur numérique
- Les droits de la propriété intellectuelle dans l'économie numérique
- Les normes numériques

Axe 2 : appropriation.

La fondation s'engage à faciliter l'appropriation, par les agents du Ministère, notamment le Département des études, de la prospective et des statistiques, la Direction générale des médias et des industries culturelles, la Direction générale des patrimoines et celle de la création, ainsi que la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, des résultats de ses travaux de recherche portants sur les thématiques retenues dans l'axe 1 de la présente convention. Les parties s'accorderont sur les formes précises à donner à ces appropriations qui incluent :

- l'organisation d'ateliers de travail sur la durée de la convention (journée ou demi-journée à définir selon les besoins), réunissant les chercheurs de la fondation et les agents du Ministère sur des problématiques spécifiques identifiées au début de chaque année de la convention, l'objectif étant de partager les connaissances produites et d'identifier des attentes et pistes de travail communes ;
- la participation des agents du Ministère aux différents événements scientifiques organisés par la fondation et ses partenaires ;
- l'organisation conjointe par les deux parties, selon un calendrier à déterminer, de séminaires pendant la durée de la convention. Ces séminaires doivent permettre des débats entre chercheurs de haut niveau (d'horizons divers, et pas nécessairement que ceux de la fondation), sur une thématique choisie par les deux parties conformément aux orientations du programme de recherche définies à l'axe 1 de la présente convention.

Article 2 : **Modalites de mise en œuvre et d'exécution**

Chaque action commune donnera lieu à la description des moyens à mettre en œuvre par chacune des parties pour la réalisation de ces actions et les conditions d'applications relatives à la diffusion et à la valorisation des résultats.

Toute modification substantielle des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la présente convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet défini à l'article 1.

Article 3 : **Organisation Des Relations**

Pour la réalisation de l'objet de la convention, il est prévu :

- 1°) une réunion annuelle de la Chaire, composée de l'ensemble des Partenaires. Il y est présenté l'ensemble des actions menées par la Chaire. Il y est discuté des orientations générales de la Chaire. Cette réunion favorise aussi la recherche de nouveaux partenaires.
- 2°) la création au sein du ministère de la Culture et de la Communication d'un Comité de réflexion et de prospective animé par le chef du Département des Etudes de la Prospective et des statistiques et composé des représentants des directions générales et du secrétariat général du ministère, d'établissements publics ou d'entreprises publiques, d'acteurs économiques culturels, et de Partenaires de la Chaire, intéressés par les activités de la Chaire.

Le Comité élabore des problématiques qu'il discute avec la Chaire ; assure la mise en relation de des établissements, entreprises et acteurs culturels avec la Chaire pour en faciliter les travaux et actions ; veille à ce que la Chaire puisse disposer de données nécessaires aux recherches empiriques ; facilite l'appropriation des résultats auprès des agents du ministère et des acteurs culturels. Il se réunit au moins une fois par an.

- 3°) que la Chaire, dans le cadre du programme scientifique de la Fondation, propose annuellement un programme de recherches qui comprenne, en fonction des données susceptibles d'être traitées, des travaux de recherches de nature à éclairer les problématiques proposées par le Comité de réflexion et de prospective, visé à l'alinéa précédent.

Présentation des **partenaires financiers**



Le groupe hôtelier Accor

en quelques mots

Premier opérateur hôtelier mondial avec 470 000 chambres dans 3700 hôtels, Accor est présent dans 92 pays avec 14 marques de renommée internationale. Organisé autour de deux entités, le Groupe met au service de ses clients et partenaires sa double expertise d'opérateur/franchiseur (HotelServices) et de propriétaire/investisseur (HotelInvest). Du luxe-haut de gamme (Sofitel, Pullman, MGallery, Grand Mercure, The Sebel) à l'économique (ibis, ibis Styles, ibis budget, adagio access et hotelF1), en passant par le milieu de gamme (Novotel, Suite Novotel, Mercure, Adagio), Accor fait évoluer en permanence ses concepts pour satisfaire pleinement les voyageurs d'affaires et de loisirs, partout dans le monde. Le Groupe s'appuie sur un écosystème digital puissant avec notamment son portail de réservations accorhotels.com, ses sites de marque et son programme de fidélité Le Club Accorhotels.

Les 170 000 collaborateurs sous enseignes Accor évoluent dans une entreprise engagée dans la formation et le développement de ses talents, grâce à l'Académie Accor. Depuis sa création il y a 45 ans, le Groupe place l'innovation au cœur de sa stratégie pour satisfaire ses clients et bâtir une hôtellerie durable et responsable.

Le numérique, une priorité pour Accor

Dans un environnement de marché marqué par l'accélération des mutations technologiques et des usages clients, le numérique est un enjeu structurant pour le tourisme, 1^{er} produit distribué en ligne en France comme en Europe, et tout particulièrement pour Accor qui s'est récemment engagé dans une profonde transformation digitale en y consacrant d'important efforts d'investissement.

Le plan « Leading Digital Hospitality », construit autour de trois cibles, les clients, les collaborateurs et les partenaires, a pour objectif d'intégrer et de repenser la place du digital tout au long du parcours client, d'améliorer l'offre aux partenaires investisseurs et de consolider les parts de marché du Groupe en matière de distribution (montée en puissance du mobile, la personnalisation des services et fluidité du parcours des clients avant, pendant et après leur séjour notamment).

La culture de l'innovation est au cœur de la transformation digitale du Groupe qui en s'associant aux partenaires fondateurs de la Chaire d'Economie Numérique dont le ministère de la Culture et de la Communication ainsi que l'Ecole d'économie de Toulouse entend contribuer au rayonnement international de la France et mieux anticiper les prochaines évolutions digitales de notre industrie. Une initiative prometteuse pour faire émerger des positions créatrices de valeur.



Le groupe Caisse des Dépôts, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. » (Code monétaire et financier. Art. L. 518-2)

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, démographique et numérique.

Les missions publiques de la Caisse des Dépôts :

- La Caisse des Dépôts centralise et gère une part importante de l'épargne sur livrets (Livret A, LEP, LDD...). Sur cette ressource, elle finance la construction et la rénovation du logement social en France ainsi que d'autres priorités publiques et financera les collectivités locales à hauteur de 20 Md€ sur la période 2013 – 2017.
- Elle investit dans des projets immobiliers et d'infrastructures contribuant, aux côtés des collectivités locales, au développement territorial.
- Banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale, elle gère et protège les fonds privés confiés aux professions juridiques et à des organismes d'intérêt général.
- Gestionnaire de plus de 48 régimes de retraite et de solidarité, elle couvre 7,5 millions de cotisants et 3,5 millions de retraités.
- Investisseur institutionnel majeur en France et au-delà.
- Deuxième opérateur financier du Programme d'Investissements d'Avenir portant sur des dispositifs cohérents avec ses priorités et son expertise

Le groupe Caisse des Dépôts est partenaire depuis l'origine de la Fondation Jean-Jacques Laffont

Le groupe Caisse des Dépôts est l'un des membres fondateurs de la Fondation Jean-Jacques Laffont. Entré au capital dès sa création, il participe activement au conseil d'administration de la Fondation.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts a passé deux conventions de partenariat avec Toulouse Sciences Economiques, dont dépend la Fondation, qui permettent de mobiliser la recherche économique sur les investissements et sur les investisseurs de long terme.



Orange, partenaire de la Chaire Numérique Jean-Jacques Laffont en soutien à la recherche sur les impacts économiques liés à l'avènement du Numérique

Orange, acteur phare de l'économie numérique

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde. Présent dans 30 pays, le groupe Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. Avec un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros en 2013 et 159 000 salariés au 30 septembre 2014, dont 99 800 en France, le Groupe servait 240 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2014, dont 182 millions de clients du mobile et 16 millions de clients haut débit fixe.

Orange soutient l'enseignement supérieur et sa recherche

Premier employeur du secteur numérique en France, Orange pense que les liens qui unissent l'entreprise et le monde académique (grandes écoles, universités) font progresser la connaissance, nourrissent les enseignements et participent à la formation de futurs professionnels qui sauront intégrer le meilleur de l'innovation pour concevoir les réseaux, les produits et services de demain. Dans le même temps, le Groupe participe aux échanges entre le monde académique et l'écosystème numérique et entend favoriser le dynamisme du débat public sur la révolution digitale.

C'est pourquoi le Groupe soutient des programmes de recherche et d'enseignement sous la forme de partenariats dans les domaines scientifique, technologique, économiques et sociétaux sous la forme de chaires de recherches et d'enseignement, de partenariats de recherches ciblés et de soutien à des filières académiques.

Orange, partenaire de la Chaire Numérique Jean-Jacques Laffont

La numérisation de l'économie, qui va bouleverser tous les secteurs de services, notamment sous l'impulsion d'acteurs géants de l'Internet exploitant des modèles économiques nouveaux, est un phénomène majeur pour notre économie et notre culture. Il est indispensable d'en comprendre le fonctionnement et la dynamique, afin d'être en mesure d'en réguler les effets. Orange salue l'initiative du ministère de la Culture de s'être saisi de cette question et, en sollicitant la *Toulouse School of Economics*, de s'appuyer sur la meilleure expertise en la matière à l'échelle mondiale, dont témoigne le récent prix Nobel décerné à Jean Tirole. Orange, parmi les premiers à souligner auprès des autorités françaises et européennes les enjeux de cette transformation, soutient directement cette initiative en devenant l'un des partenaires industriels de cette Chaire. Au-delà de son soutien financier, Orange mettra sa connaissance de terrain et son expertise technique au service de travaux de la Chaire.

Ce soutien complète la contribution d'Orange déjà importante pour soutenir la recherche, l'enseignement universitaire et le débat public sur ces sujets, au travers d'autres Chaires Universitaires et de conventions de recherches avec des universités et des laboratoires. En particulier, la coopération entre Orange et l'Institut d'Economie Industrielle de Toulouse date de la création de celui-ci par Jean-Jacques Laffont et se poursuit aujourd'hui. Orange est partenaire fondateur de la *Fondation Jean-Jacques Laffont* sur laquelle s'appuie le financement de la *Toulouse School of Economics*.



Sacem, Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Créée en 1851 par des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, la Sacem compte aujourd'hui 153 000 membres (auteurs, compositeurs, éditeurs, auteurs-réalisateurs...) et représente plus de 90 millions d'œuvres du répertoire mondial. Société privée à but non lucratif, son fonctionnement est celui d'une coopérative. Sa mission principale est de collecter et répartir les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique à chaque fois que leurs œuvres sont diffusées ou reproduites. La Sacem promeut et soutient la création dans sa diversité, par le biais de son action culturelle et s'attache à défendre, servir et protéger les intérêts de l'ensemble de ses membres.

Sacem Université, mise en place en janvier 2014, est la plateforme pédagogique de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Elle a pour mission d'informer et de sensibiliser tous les publics aux enjeux et aux valeurs de la culture, de la musique, du droit d'auteur et de la gestion collective, aux métiers de la création, et au fonctionnement des secteurs culturels dans une approche pluridisciplinaire, à la fois historique, scientifique, économique et juridique.



Samsung partenaire de la Chaire Jean-Jacques Laffont en Economie Numérique

Samsung Electronics Co., Ltd. inspire le monde et façonne l'avenir grâce à ses idées et technologies innovantes. Il réinvente ainsi le monde de la télévision, des smartphones, des objets connectés, des appareils photo, de l'électroménager, des imprimantes, des équipements médicaux, des réseaux et des semi-conducteurs. Samsung s'impose également comme le leader dans l'Internet des objets à travers ses initiatives en matière de santé numérique et de maison intelligente. Samsung emploie 307 000 collaborateurs dans 84 pays.

Pour Samsung, l'Internet des objets va avoir un impact majeur sur les sociétés, bien plus que l'électronique grand public jusqu'ici. Il concernera tous les aspects de nos vies et révolutionnera tous les secteurs d'activité. Pour que l'Internet des objets soit un succès, des entreprises dans tous les secteurs devront collaborer, construire l'infrastructure nécessaire et développer de nombreux services adaptés qui répondront aux exigences des consommateurs.

Samsung appelle à un écosystème ouvert et à la création de synergies entre les acteurs de secteurs différents pour permettre à l'Internet des objets de démontrer ses possibilités infinies.

Samsung se félicite de la création, à l'initiative de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, de la Chaire Jean-Jacques Laffont en Economie Numérique à la *Toulouse School of Economics* (TSE) et à l'*Institute for Advanced Studies in Toulouse* (IAST). Il s'honore de faire partie, au côté d'autres acteurs du monde de l'entreprise et du numérique, des membres fondateurs pour soutenir les travaux de cette institution prestigieuse placée sous l'égide de Monsieur Jean Tirole, Président de la Fondation Jean-Jacques Laffont / *Toulouse School of Economics* (TSE) et lauréat du prix Nobel d'économie.

Samsung se réjouit de pouvoir apporter ainsi son concours au développement des études et de la recherche fondamentale dans un domaine aussi important pour l'avenir de la société que celui de l'économie numérique.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site **www.samsung.com** et sur le blog **www.global.samsungtomorrow.com**

Contacts presse Samsung Electronics France

Henry Conseil - 01 46 22 76 43
42, rue Laugier - 75017 Paris
agence@henryconseil.com
www.henryconseil.com



SACD, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques

La SACD est la société des auteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Fondée par Beaumarchais en 1777, elle protège leurs œuvres, gère et défend leurs droits, mène les combats nécessaires au développement de leurs projets et à la protection de leur avenir tant en France qu'à l'international. L'environnement de la SACD est organisé pour que chaque auteur y trouve les services correspondant à ses besoins. De Beaumarchais à l'ère numérique, la SACD s'est adaptée aux besoins des auteurs et à leur environnement.

La SACD soutient la création via son action culturelle financée par la copie privée, source capitale de financement de la culture et de revenu pour les auteurs. Retrouvez tous les soutiens proposés par la SACD et par l'association Beaumarchais-SACD sur le portail des soutiens accessible depuis la page d'accueil du site www.sacd.fr.

Pour la SACD, soutenir la Chaire numérique Jean-Jacques Laffont répond au besoin de réflexion économique indépendante sur les problématiques numériques liées aux secteurs culturels et au droit d'auteur. Cette chaire, constituée d'économistes et de grands chercheurs ainsi que des scientifiques de renom, apportera son éclairage sur la valeur des œuvres et les nouveaux enjeux liés à l'environnement numérique.



En participant à la création de la Chaire
Numérique Jean-Jacques Laffont,
Société Générale poursuit sa démarche
d'open innovation

Parmi les nombreuses initiatives de Société Générale en matière d'open innovation, le Groupe participe à la création de la Chaire Numérique Jean-Jacques Laffont, organisée autour de Jean Tirole, dans le cadre de la *Toulouse School of Economics* et sous le patronage du ministère de la Culture.

Société Générale y trouve une opportunité d'enrichir son écosystème externe à l'heure où l'innovation est devenue plus que jamais facteur de différenciation et de performance. L'innovation fait partie des valeurs fondamentales du Groupe et c'est en collaborant avec l'extérieur, comme il le fait déjà avec les think-tanks, les startups, les universités et les PME innovantes dans le cadre des pôles de compétitivité, ou de sa participation au pacte PME, que Société Générale entend rester connecté avec les acteurs de la créativité digitale et co-construire la banque relationnelle de demain.

La Chaire Numérique permettra de comprendre les enjeux de création de valeur et d'anticiper les nouveaux modèles économiques générés par le développement des nouvelles technologies, de proposer une régulation de cette économie numérique, de mener des travaux sur la valorisation des actifs incorporels des entreprises ainsi que sur la maîtrise de la donnée et de sa valeur et des réflexions sur le niveau de confiance des utilisateurs et acteurs de cette économie numérique.

« Les travaux de recherche effectués dans le cadre de cette Chaire sont également au cœur de nos réflexions numériques : la protection des données, la sécurité et la confidentialité dans le Cloud et enfin les droits de propriété intellectuelle dans l'économie numérique. Le Groupe déjà leader en matière d'innovation et de services numériques*, a fait du digital et de l'innovation une priorité de son plan stratégique au service des clients », explique Françoise Mercadal-Delasalles, directrice des Ressources et de l'Innovation du groupe Société Générale.

* Société Générale classé n°4 des groupes du CAC 40 et première banque en matière de maturité numérique *Etude Enjeux Les Echos* (Septembre 2014)

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Acteur de l'économie réelle depuis 150 ans, Société Générale emploie plus de 148 000 collaborateurs, présents dans 76 pays, et accompagne au quotidien 32 millions de clients dans le monde entier en offrant une large palette de conseils et solutions financières sur mesure aux particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels, qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanal à la pointe de l'innovation digitale.
- La banque de détail à l'international, services financiers et assurances avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés.
- La banque de financement et d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et métier titres avec leurs expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées.
- Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Global, Europe, Eurozone et France), ESI Excellence (Europe) d'Ethibel et 4 des indices STOXX ESG Leaders.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter [@societegenerale](https://twitter.com/societegenerale) ou visiter le site www.societegenerale.com

